

Département de la Loire
Arrondissement de Roanne
Canton de Renaison



Commune de SAINT-ROMAIN-LA-MOTTE

ARRÊTÉ MUNICIPAL TEMPORAIRE N° 2026-24

Objet : GARDET Paysages – élagage des arbres – chemins de Voude et du Moulin

Le Maire de la commune de SAINT-ROMAIN-LA-MOTTE,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande d'arrêté de police de la circulation formulée le 6 mars 2026 par l'entreprise GARDET Paysages pour des travaux d'élagage d'arbres, chemins de Voude et du Moulin,

CONSIDÉRANT qu'il convient d'assurer et de préserver la sécurité des usagers et de réglementer la circulation et le stationnement dans l'emprise du chantier,

A R R E T E

ARTICLE 1 : Le 12/03/2026

L'entreprise GARDET Paysages est autorisée à réaliser des travaux d'élagage d'arbres, chemins de Voude et du Moulin.

ARTICLE 2 : Afin de permettre la réalisation des travaux, la circulation sera interdite sur les chemins de Voude et du Moulin à hauteur de l'intervention.

ARTICLE 3 : L'entreprise GARDET Paysages est chargée, en tant que de besoin, et sous couvert du présent arrêté, de la mise en place de la signalisation.

ARTICLE 4 : Après les travaux, L'entreprise GARDET Paysages devra remettre la chaussée dans son état initial.

ARTICLE 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire dans le délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, sa publication électronique ou sa notification. Elle peut également être contestée devant le Tribunal Administratif de Lyon dans le même délai. Le Tribunal Administratif peut être saisi d'une requête sur le site www.telerecours.fr

ARTICLE 6 : Le présent arrêté est publié conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 7 : Ampliation du présent arrêté sera annexée au registre des arrêtés du maire et transmise à :

- La brigade de gendarmerie de Renaison
- Le SDIS
- Roannais Agglomération service déchets
- Au demandeur

Pour information, et application, chacun en ce qui le concerne.

Fait à SAINT-ROMAIN-LA-MOTTE,
Le 09 mars 2026
Le Maire,
Gilbert VARRENNE

Publication en ligne le : 09 MARS 2026



A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized, overlapping loops and strokes.